ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Versailles, le 30 mars 2022

Charline Avenel,
Rectrice de l'Académie de Versailles

à

Mesdames et Messieurs les Maîtres contractuels

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements d'enseignement privés du premier et du second degré sous contrat

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

DEEP/AP n° 2022-04
Affaire suivie par :
Neuraci RENET
☎ : 01.30.83.42.44
Hélène ZIMMERMAN
☎ : 01.30.83.49.81

Diffusion :
Pour attribution : A Information : I

	DSDEN		ESPE
	78		Universités et IUT
	91		Gds. Etabs. Sup
	92		CANOPE
	95		CIEP
	Circonscriptions		CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
	95		SIEC
	Collèges		UNSS
	78	I	Représentants des Personnels, 1er degré
	91		
	92		78
	95		91
	Écoles		92
	78		95
	91	I	Représentants des Personnels, 2nd degré
	92		
	95		Associations de parents d'élèves académiques
A	Écoles privées		
A	Collèges privés		78
A	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
	EREA		

Nature du document :
☐ Nouveau
☒ Modifié

Le présent document comporte :
Circulaire 1 p.
Annexe 6 p.
Total 7 p.

Objet : Avancement à la hors classe des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif des établissements sous contrat relevant des échelles de rémunération des professeurs agrégés, certifiés, PEPS et PLP et des Professeurs des Ecoles, au titre de l'année 2022

Accès à la liste d'aptitude chaires supérieures au titre de l'année 2022

Cette note de service et ses annexes ont pour objet de préciser, pour l'année 2022, les conditions d'avancement à la hors classe des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif des établissements sous contrat relevant des échelles de rémunération des professeurs agrégés, certifiés, PEPS, PLP et professeurs des écoles exerçant dans les établissements privés sous contrat (annexe 1) et les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude chaires supérieures (annexes 2 à 5).

L'application I-Professionnel (accès à partir du portail ARENA https://id.ac-versailles.fr) est utilisée pour la constitution des dossiers.
Elle permet aux maîtres d'être avertis individuellement de leur promouvabilité et des modalités de la procédure, de constituer leur dossier, de prendre connaissance des avis des évaluateurs et des appréciations recteur/IA-DASEN.
Les évaluateurs procéderont à la saisie de leurs avis entre le
1er avril et le 15 avril 2022.

J'attire votre attention sur la nécessité d'actualiser et de compléter le cas échéant les données figurant dans votre CV.
Toute information erronée doit être signalée au service de gestion dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de cette information.

Pour la Rectrice par délégation
Le Secrétaire général

signé : Benoît VERSCHAEVE